

# Le Monde

## Sénateurs et députés échouent à trouver un accord sur le projet de loi de bioéthique

Le texte, dont la mesure-phare consiste en l'ouverture de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, devra repasser à l'Assemblée, où il pourra être adopté définitivement après une ultime lecture.

Par [Solène Cordier](#)

Publié le 17 février 2021 à 13h21 - Mis à jour le 17 février 2021 à 16h43

Sans surprise, les députés et les sénateurs réunis en commission mixte paritaire (CMP) mercredi 17 février à l'Assemblée nationale ne sont pas parvenus à s'entendre sur une version commune du projet de loi de bioéthique. Les échanges, très brefs, ont acté l'impossibilité d'un accord sur ce texte, qui a déjà été discuté deux fois à l'Assemblée et au Sénat, et voté en des termes très différents. Lors de la dernière étape de la navette parlementaire, le 4 février, les sénateurs l'avaient adopté sans sa mesure-phare, l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux femmes seules et aux couples de femmes.

Après cet échec de la CMP, le texte devra donc faire une ultime navette parlementaire, avant son adoption définitive, les députés ayant en définitive le dernier mot.

A cette occasion, c'est la version votée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, [en août 2020](#), qui sera examinée. Reste désormais à savoir quand. Lors des dernières discussions au Sénat, le ministre de la santé, Olivier Véran, avait « *souhaité vivement que ce texte puisse être adopté de façon définitive avant l'été* ».

C'est désormais au gouvernement de fixer une date, en accord avec la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale, pour cette dernière étape, qui clora un long parcours depuis sa présentation en conseil des ministres en juillet 2019. Outre la PMA, le texte aborde des dispositions sur une large gamme de sujets majeurs, dont les tests génétiques et la recherche sur les cellules souches et les embryons.

**Solène Cordier**